



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE

Paris, le 29 mars 05

Groupeement enseignement général

Capitaine de corvette
Olivier Amrouche
B4

Fiche de stratégie

OBJET : sujet n° 5 / L'Europe est-elle condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité ou peut-elle avoir une véritable politique de défense

-

L'Europe s'est dotée en décembre 2003, d'une stratégie de sécurité européenne claire : aucun pays seul, si puissant soit-il, ne peut faire face aux nouvelles menaces du monde. C'est au travers d'un multilatéralisme effectif, fondé sur les Nations Unies, sur le respect des droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de Droit, que nous nous approcherons d'un Monde plus juste et plus sûr.

Avec 25 Etats Membres (un huitième des Etats Membres de l'ONU), plus de 450 millions d'habitants (le double de la population des Etats Unis), un quart de la production mondiale et 40% des exportations mondiales de marchandises, l'Europe peut faire une énorme différence. Elle se doit d'être plus active, plus cohérente et plus efficace. Le projet de Constitution de l'Union Européenne précise ainsi que : « la politique de sécurité et de défense commune inclut la définition progressive d'une politique de défense commune de l'Union. Elle conduira à une défense commune dès lors que le Conseil européen, statuant à l'unanimité, en aura décidé ainsi. »

L'Europe ne peut avoir une politique de sécurité sans admettre la fonction et l'organisation du recours à une force commune. Comme toujours depuis sa création, « par petit pas », l'Europe se dote aujourd'hui des outils d'une véritable politique de défense. Mais les obstacles restent nombreux sur son chemin et le moteur franco-allemand associé au fort soutien des peuples restera pour longtemps nécessaire.

Vers une véritable politique de défense commune « à petits pas »

L'Union Européenne a réalisée, ces dernières années, de réelles avancées dans le domaine de la politique de sécurité et de défense, preuve que l'Europe n'est pas condamnée à n'avoir uniquement qu'une stratégie de sécurité.

En termes opérationnels, l'Europe mène actuellement sa troisième opération militaire en Bosnie après les opérations menées en Macédoine (ARYM) et en Iturie (RDC). Cette opération, comme la précédente, met en œuvre concrètement les arrangements de coopération avec l'OTAN (« Berlin + »), faisant de la relation Union européenne-OTAN une réalité sur le terrain.

L'initiative permettant de mettre en œuvre, dans un délai de 15 jours, des « battlegroups » (des groupements tactiques de 1500 hommes) est également ambitieuse. La capacité de l'Europe en matière de réaction rapide est en effet la clé de l'efficacité de sa stratégie de sécurité. L'objectif est de pouvoir déployer deux battlegroups en même temps, pour une durée maximale de 120 jours. Les battlegroups permettent à chacun, selon ses moyens et selon sa volonté, d'apporter sa contribution et de guider son effort ; certains Etats membres pourront constituer des battle groups nationaux ; d'autres devront unir leurs forces ; mais tous pourront, s'ils en ont la volonté, contribuer à doter l'Union de cette capacité essentielle, qui est celle d'une réaction rapide.

C'est cette notion d'efficacité réelle et de capacité d'action qui guide actuellement l'Europe. C'est aussi le sens de l'objectif 2010 en matière de capacités et de la révision en cours du processus ECAP. L'agence européenne de défense, mise en place à l'été 2004, est également un instrument essentiel au développement des capacités de défense de l'Europe, qui s'attachera aussi à développer son potentiel de recherche et sa base industrielle et technologique de défense.

Après s'être dotée d'un Etat-major militaire (EMUE), l'Europe s'est également dotée d'une cellule de planification civilo-militaire. Cet instrument représente, là aussi, un outil très important pour sa capacité d'action, de coordination des instruments civils et militaires, de planification et de conduite d'opération puisque la cellule aura la capacité de générer un centre d'opération

L'opposition des Etats Unis

Dès les débuts, le projet des Européens d'organiser leur propre défense s'est heurté à la méfiance américaine. Sous l'administration Clinton, Madeleine Albright, avait indiqué que les Etats-Unis ne pourraient l'accepter qu'à trois conditions, les « trois d » : aucune « discrimination » entre les alliés européens ; pas de « découplage » entre l'Europe et les Etats-Unis ; pas de « duplication » entre l'OTAN et les structures européennes. Sous l'administration Bush, la politique américaine a pris un cours plus radical. Les opérations de haute intensité (Irak) relèvent de coalitions ad hoc sous direction américaine ; la stabilisation militaire est confiée à l'OTAN (Afghanistan). Seul le maintien de la paix en Europe peut être laissé à l'Union européenne, sous le contrôle de l'OTAN qui doit en assurer la planification dans le cadre des accords dits de « Berlin+ ». En tout état de cause, l'administration Bush n'admet pas de concertation permanente et structurée des Européens sur leur sécurité au sein de l'OTAN.

Les Européens, entraînés par la France et l'Allemagne, soutiennent que la politique européenne de défense n'est pas contradictoire mais complémentaire des actions menées par l'OTAN. Ils plaident pour un « rééquilibrage » du partenariat transatlantique. Ils demandent que l'Europe puisse disposer de trois cadres d'action militaire : l'OTAN, l'Union européenne seule mais avec recours aux moyens de l'OTAN (Berlin+) et l'Union européenne seule agissant de manière autonome.

Cette dernière option suscite l'opposition acharnée de Washington. Elle est encore difficilement praticable actuellement, en attente de la création d'un centre d'opérations pleinement opérationnel à Bruxelles. Pour remédier à ce déficit, les Européens envisagent l'utilisation de quartiers généraux nationaux (britannique, français et plus tardivement allemand).

Le rôle indispensable du « moteur franco-allemand »

Les progrès de l'Europe de la défense ne seront toutefois pas aisés. Les accords récents sont entachés d'ambiguïtés. En tout état de cause, l'avenir du Traité constitutionnel est incertain. La « coopération structurée » prévue en matière de défense – ce noyau dur de

pays décidés à aller de l'avant, plus vite – ne pourra fonctionner qu'à l'unanimité. Enfin l'hostilité des Etats-Unis trouve des relais auprès de nombreux Etats-membres.

Dans ce contexte, la seule force d'entraînement reste le partenariat franco-allemand qui dispose, avec le traité de l'Elysée, d'une base juridique. La France défend depuis longtemps un projet d'affirmation et d'émancipation de l'Europe dans le domaine de la défense. Parmi les pays qui disposent de capacités militaires importantes, ce projet ne trouve actuellement d'écho véritable qu'en Allemagne. L'approfondissement de la coopération franco-allemande dans le domaine de la défense exercerait une influence déterminante sur l'attitude des autres pays de l'Union. La Grande Bretagne ne pourrait pas rester durablement à l'écart. Loin de constituer un préalable, la participation britannique à une authentique défense européenne serait vraisemblablement la conséquence des initiatives suscitées par la France et l'Allemagne.

Pour fonctionner correctement ce moteur franco-allemand a besoin du soutien fort des opinions publiques. La stratégie européenne de sécurité se démarque sans ambiguïté de l'actuelle stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis, caractérisée par le souci de maximiser les avantages de la suprématie militaire. Cette opposition, dont les opinions publiques européennes sont largement conscientes renforce considérablement la justification et la légitimité du projet d'élaboration d'une politique de défense et de sécurité spécifiquement européenne articulée autour d'objectifs de préservation de la paix et de la stabilité, formalisés à travers les « missions de Petersberg ». Les citoyens comprennent que leur sécurité dépend de l'unité européenne. Mais, pour qu'elle reste soutenue par les opinions, cette politique doit être expliquée dans le détail, ce qui fait défaut aujourd'hui dans l'actuel débat sur la construction européenne.

Non, l'Europe n'est pas condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité, sans véritable politique de défense. Par petits pas, les éléments d'une capacité militaire autonome se mettent en place et la Constitution européenne apporte des éléments encourageants. Ces avancées, bien que modestes, renforcent les moyens de l'Union pour son action extérieure. Elles risquent cependant de se révéler inopérantes tant que les conditions de prise de décision demeureront celles de l'unanimité.

Une position commune des Etats de l'Union européenne n'est, en effet, pas forcément tenable à long terme. Les obstacles sont énormes : choix atlantistes prédominants dans certains pays, tradition de neutralité dans d'autres, refus de consentir un effort financier, désintérêt pour l'idée même d'exercer une influence dans le monde, intérêts extérieurs disparates. L'Europe n'a pourtant pas de temps à perdre, prise en tenaille entre des empires continents. D'un côté les Etats-Unis, de l'autre la Chine et l'Inde dont les croissances démographiques et économiques bousculent l'ordre mondial.

L'Union Européenne se doit de devenir un acteur international, non pour affirmer sa supériorité, mais pour assurer la défense de ses citoyens, de ses valeurs et pour contribuer à la construction d'un monde meilleur.